

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.071

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 mai 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 mai 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Françoise LARRIEU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA), LA VILLE DE ROYAN ET L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE POUR L'ACCUEIL DE LA SOLITAIRE DU FIGARO À ROYAN DU 31 AOÛT AU 04 SEPTEMBRE 2022

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et ses partenaires ont manifesté leur intérêt d'accueillir l'édition 2022 de « La Solitaire du Figaro », événement sportif particulièrement reconnu pour ses exigences de qualité, d'innovation, sa haute technologie, son authenticité et sa qualité d'image.

OC SPORT PEN DUICK, société organisatrice, est leader dans l'organisation de courses à la voile.

Pour organiser l'accueil de cet évènement à Royan dans les meilleures conditions, la mise en place d'un comité local d'organisation composé de la C.A.R.A, de la ville de Royan, du Syndicat mixte portuaire estuaire Royan océan La Palmyre, du club des Régates de Royan et de l'Office de Tourisme Communautaire « Destination Royan Atlantique », est nécessaire.

La C.A.R.A assure la coordination dudit comité et prend à sa charge le coût de l'accueil de « La Solitaire du Figaro » estimé à 230 000 €.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Royan est sollicitée pour co-financer cette escale à hauteur de 40 000 €, mais également pour mettre à disposition gracieusement, les espaces terrestres, les moyens humains et matériels, ainsi que l'ensemble des engagements détaillés dans la convention jointe à la présente.

Le Conseil départemental de la Charente-Maritime a également été sollicité pour une demande de soutien financier à hauteur de 60 000 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de conclure une convention de partenariat ayant pour objet de définir les conditions de collaboration entre les membres du comité local d'organisation, afin de mettre en commun les moyens, savoir-faire et expériences, pour favoriser la bonne mise en œuvre et l'accueil de l'escale de « La Solitaire du Figaro ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la délibération communautaire n° CC-220415-D5 du 15 avril 2022 relative à la convention de partenariat entre les membres du comité local d'organisation pour l'accueil de « La Solitaire du Figaro » à Royan du 31 août au 04 septembre 2022,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Ville de Royan, le Syndicat mixte portuaire Royan océan La Palmyre, le club des Régates de Royan et l'Office de tourisme communautaire « Destination Royan Atlantique », visant à accueillir l'escale de la « Solitaire du Figaro 2022 » à Royan du 31 août au 04 septembre 2022,
- de co-financer à hauteur de 40 000 € l'organisation et l'accueil de ladite escale,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention de partenariat et tous les documents permettant l'application de cette décision.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mai 2022

Le Maire,

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

Patrick MARENGO





CONVENTION DE PARTENARIAT

SOLITAIRE DU FIGARO 2022

Entre :

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dont le siège est situé 107, avenue de Rochefort -17201 ROYAN Cedex - N° SIREN 241 700 640, représentée par son Président, Monsieur Vincent BARRAUD, agissant en vertu de la délibération n° CC-220415-D5 du conseil communautaire du 15 avril 2022, dénommée ci-après « CARA »,

d'une part,

La ville de Royan, dont le siège est situé 80, avenue de Pontailac – BP 218C 17200 ROYAN, N° SIREN 211 703 061, représentée par son Maire Mr Patrick MARENGO agissant en vertu de la délibération n° 22.074 du Conseil Municipal du 16 MAI 2022., dénommée ci-après « La Commune »,

d'une part,

Le Syndicat Mixte Portuaire Estuaire Royan Océan La Palmyre, dont le siège est situé 1, rue de la Vieille Jetée - 17201 ROYAN Cedex, N° SIREN 200 077 097, représenté par son Président Mr Patrick MARENGO dûment habilité en vertu de, dénommé ci-après « Le Syndicat portuaire »,

d'une part,

Les Régates de Royan, Association de loi 1901, dont le siège social est situé, Port de plaisance 17200 ROYAN, N° SIREN 781 351 044, représentée par son Président, Monsieur Krys BALAYA, dûment habilité(e) en vertu de la décision de l'Assemblée Générale du, dénommée ci-après « Les Régates de Royan »,

d'une part,

L'Office de Tourisme Communautaire « Destination Royan Atlantique », dont le siège est situé 46, avenue du Docteur Joliot-Curie – 17200 ROYAN, N° SIREN 824 868 608, représenté par son Directeur Mr Elie DE FOUCAULD, ayant délégation de signature en vertu de la délibération du comité de direction de l'office de tourisme communautaire « Destination Royan Atlantique » du 14 décembre 2020, dénommé ci-après « l'OTC »,

d'autre part,

Préambule

Dans le cadre des actions menées au sein du Schéma de Développement Nautique 2021-2022-2023, adopté en conseil communautaire du 4 décembre 2020 par délibération n° CC-201204-E2 comprenant, entre autres, le dispositif 5 « Événementiel », la CARA organise chaque année des événements sur le territoire communautaire. Ces événements visent à conforter l'attractivité du territoire, à promouvoir auprès du grand public ses atouts naturels, culturels, patrimoniaux, économiques et ses savoir-faire.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et ses partenaires ont manifesté leur intérêt d'accueillir l'édition 2022 de La Solitaire du Figaro, événement sportif particulièrement reconnu pour ses exigences de qualité, d'innovation, sa haute technologie, son authenticité, sa qualité d'image, mettant en avant les valeurs essentielles du sport de compétition : dépassement de soi, courage, volonté et loyauté.

OC SPORT PEN DUICK est une société leader dans l'organisation de courses à la voile, qui s'est vue confiée par la société Pen Duick, depuis le 1^{er} janvier 2016, la location gérance de La Solitaire du Figaro.

Dans le cadre des conditions du contrat de partenariat proposé par OC Sport Pen Duick, la CARA est reconnue en tant que « Partenaire Escale » de la Solitaire du Figaro 2022. La CARA prend à sa charge les relations avec OC Sport Pen Duick, et la coordination des actions à mettre en œuvre avec les partenaires locaux.

Pour organiser l'accueil de cet événement à Royan dans les meilleures conditions, la mise en place d'un comité local d'organisation composé de la CARA, de la ville de Royan, du Syndicat mixte portuaire estuaire Royan Océan La Palmyre, du club des Régates de Royan et de l'Office de Tourisme Communautaire « Destination Royan Atlantique », est nécessaire.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de collaboration entre les membres du comité local d'organisation, afin de mettre en commun leurs moyens, savoir-faire et expériences, pour favoriser la bonne mise en œuvre et l'accueil de l'escale de la Solitaire du Figaro du 31 août au 4 septembre 2022 à Royan.

ARTICLE 2 – PRINCIPE D'ORGANISATION

Le comité local d'organisation qui s'est réuni à la CARA le 13 janvier 2022 a acté un fonctionnement en mode projet, avec la création des commissions regroupant les partenaires concernés autour des thématiques suivantes :

- Logistique terrestre
- Logistique maritime
- Animations : sport, culture, sensibilisation environnement, ...
- Exposants filière économique nautique
- Communication
- Soirée officielle des équipages
- Rencontre Territoriale du Nautisme

Un **VILLAGE** de la Solitaire du Figaro sera ouvert au public sur l'esplanade Kérimel de Kerveno du mercredi 31 août au dimanche 4 septembre 2022, il sera constitué des espaces suivants :

- Un **espace accueil** dédié à la promotion des territoires : Destination Royan Atlantique, Royan et Charente-Maritime,
- Un **espace animation** destiné à proposer un large choix d’animations pour tous les publics (sport, culture, sensibilisation environnement, ...), afin de proposer une fête à la population,
- Un **espace exposants** pour la filière économique nautique et les partenaires d’OC Sport Pen Duick,
- Un **espace partenaires** accrédité pour l’ensemble des partenaires locaux et les partenaires d’OC Sport Pen Duick,
- Une **scène avec écran géant et sonorisation**
- Un **bar officiel** de la Solitaire du Figaro

Les **équipes d’organisation d’OC Sport Pen Duick** occuperont une partie des locaux du club des Régates de Royan. Des tivolis seront installés sur le parking, la terrasse et dans le patio du club pour compléter les espaces nécessaires.

Les 30 à 35 **bateaux de la course** seront installés ponton E du port de plaisance dans l’alignement de l’esplanade Kérimel et du village. Ils seront accompagnés de moyens nautiques pour assurer l’encadrement et la sécurité de la course.

Le parking adjacent aux Régates de Royan sera réservé pour le **stationnement** des équipes d’organisation, des équipes sportives et des exposants.

Une **soirée officielle des équipages** sera proposée le vendredi 2 septembre dans une lieu « iconique » du territoire pouvant accueillir jusqu’à 350 personnes.

Des tables rondes sur la thématique du nautisme seront proposées dans le cadre d’un nouvel événement intitulé « **Les Rencontres Territoriales du Nautisme** ».

Pour faciliter la préparation et l’organisation de l’accueil de l’escale de Royan de la Solitaire du Figaro, la CARA restera l’interlocuteur unique de la société OC Sport Pen Duick.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Pour la CARA :

- L’achat de l’escale de la Solitaire du Figaro 2022 faisant l’objet d’un contrat de partenariat avec OC Sport Pen Duick.

Terrestre

- La location des structures nécessaires à l’installation du village : 1 espace accueil de 50 m2, 1 espace partenaire de 170 m2, et +/- 7 stands de 9 m2 pour accueillir l’espace animation,
- La location des structures nécessaires à l’installation des équipes d’organisation OC Sport Pen Duick au sein de la base nautique des Régates de Royan : 1 espace presse et production de 100 m2 (parking), 1 espace organisation générale de 25 m2 (patio), 1 espace partenaire principal de 40 m2 (terrasse),
- La location d’un écran plein jour et d’une sonorisation (avec technicien présent sur les heures d’ouverture du village),
- La déclaration des droits SACEM et SACD,
- La prise en charge de 260 nuitées avec petits déjeuners pour les équipes d’OC Sport Pen Duick à proximité immédiate du village,

- Le gardiennage des différents espaces : village, parking organisation, Régates de Royan et ponton E,
- Le contrôle des accès du village, de l'espace partenaire, du parking et du ponton E,
- L'identification et la restauration des bénévoles,
- La fourniture de bacs à ordures ménagères et tri sélectif sur le village,
- L'évacuation des eaux usées de l'espace partenaire et du bar officiel du 31/08 au 05/09,
- L'assurance en responsabilité civile de la manifestation,
- Le financement des prestations d'animation payantes (groupes de musique, animations culturelles, ...)
- Le financement des actions de communication locales (annonces et insertions presse, flyers, affiches, plan du site, ...)
- La fourniture d'un accès internet haut débit wifi fibre couvrant les différents espaces du village,
- Le passage journalier d'un camion hydrocureur pour évacuation des eaux grises de l'espace partenaire.

Nautique

- L'affrètement d'un bateau à passagers de 130 places pour le départ le 04/09
- Le recrutement de semi-rigides avec pilotes pour assister la direction de course à l'arrivée (3 unités) et au départ des bateaux (5 unités),
- Le recrutement des moyens nautiques à mobiliser localement :
 - 1 vedette avec cabine pour le comité de course de 8 m. minimum avec GPS et VHF fixe (plus dispo le 30/08 pour câblage d'une VHF à forte puissance et d'un gyrophare) : pour l'arrivée du 31/08 à 18h jusqu'au 01/09 à minuit
 - 1 vedette avec cabine pour le comité de course de 8 m. minimum avec GPS et VHF fixe + mât à pavillons 5 drisses (plus dispo le 03/09 pour câblage d'une VHF à forte puissance)
 - 2 vedettes médias de 8 m. minimum avec GPS et VHF fixe,
- La prise en charge des frais de carburant des moyens nautiques mis à disposition localement,
- 1 grue pour les mises à terre et sortie d'eau : type PPM pouvant soulever 3.2 tonnes pour Figaro, ainsi qu'une grue pour le mâtage / démâtage des Figaros,

Pour la commune de Royan :

Esplanade Kérimel (voir plan implantation prévisionnel en annexe)

- La mise en place d'un arrêté de stationnement entre l'esplanade Kérimel et le port pour le déchargement des camions les 25 et 26/08, et pour le rechargement du 04 au 06/09,
- La fourniture en électricité des différents espaces du 25/08 au 06/09 (accueil, animation, exposants, partenaires),
- La fourniture en eau de l'espace partenaire et du bar officiel du 25/08 au 06/09,
- La mise en place d'un barrièrage permettant le ceinturage de l'ensemble des zones de l'esplanade et de la plage (Vauban) du 25/08 au 06/09,
- La mise en place d'une barrière Héras avec pieds aux deux entrées du village pour affichage du plan et du programme des animations,
- L'installation de candélabres pour renforcer l'éclairage du village,
- La fourniture de décorations florales pour la scène du 30/08 au 05/09 et l'espace partenaires intérieur et extérieur du 30/08 au 05/09,
- Les équipements en mobilier (14 tables, 30 chaises et 7 grilles d'exposition) de l'espace exposants associatifs,

Parking adjacent à la base nautique

- La mise en place d'un arrêté de stationnement du lundi 29/08 au lundi 05/09,
- La mise en place d'un barrièrage (Héras) autour du parking du 29/08 à 10h00 au 05/09,

Bâtiment des Régates de Royan

- La fourniture en électricité des espaces presse et production situé sur le parking du 25/08 au 06/09,
- La fourniture d'un accès internet haut débit wifi fibre couvrant le bâtiment des Régates de Royan et le tivoli présent sur le parking,
- Les équipements en mobilier (6 tables et 15 chaises) des espaces presse et production situé sur le parking des régates de Royan,

Soirée des équipages

- La fourniture de décorations florales du 02/09 au 03/09 à midi (lieu à confirmer),

Divers

- La mise à disposition du bloc douche 4 dans le bâtiment des Régates de Royan (accord des Randonneurs du Pays Royannais) pour installer un bloc kiné du 30/08 au 05/09,
- La fourniture d'une licence 3 pour le bar officiel Solitaire du Figaro,
- La mise en place d'une astreinte téléphonique 24/24 d'un agent technique électricité du 25/08 au 06/09,
- La contribution à la communication locale de l'événement,
- La mise en place de drapeaux et pavillons aux couleurs de l'événement,

Pour le syndicat portuaire :

- La mise à disposition de l'esplanade Kérimel du 25/08 au 06/09,
- La mise à disposition et l'agencement du ponton E pour permettre l'accueil de la flotte de 30 à 35 Figaro Bénéteau du 30/08 au 05/09, ainsi que des places pour les bateaux accompagnateurs :

		Nombre	Taille	Tirant d'eau
Figaro Beneteau		30 à 40	10,85 x 3,75m	2,50m
Bateaux	Direction de Course	1	19,5 x 8,30m	1,40m
	Media	1	24 x 9m	1,30m
	Suiveur	1	23 x 3,80m	3,50m
Semi-rigides	Sécu et Equipes	2 à 7	5 à 8m	/
Moyen de l'état		1	à voir	

- 3 places au sol dans la zone technique pour accueillir des Figaro Bénéteau 3 - espace de 12m X 6m par bateau (les bers sont fournis par OC Sport Pen Duick),
- Grutages des moyens nautiques organisation OC Sport Pen Duick : 3 semi-rigides (10.5 m. / 8.5 m. / 7 m.) et 2 vedettes Bénéteau Barracuda (8 m.) à mettre à l'eau le mardi 30/08, et à sortir de l'eau le lundi 05/09 matin,
- La mise à disposition d'une zone de stockage pour les racks de la régie OC Sport Pen Duick Quai Gosport,
- Fourniture à OC Sport Pen Duick d'une note technique comprenant des informations d'accès au port par la mer et la route, d'un plan de installations portuaires avec le détail des pontons qui seront réservés, des sanitaires, de la zone carburant et de grutage,
- Le prêt de badges du 29/08 au 05/09 et de télécommandes du 25/08 au 06/09 permettant l'accès au port,

Pour les Régates de Royan :

- La mise à disposition des espaces tels que précisés sur le plan en annexe du 29/08 au 05/09,
- La mise à disposition d'un espace dans le parking à bateaux pour y installer un tivoli de 100 m2 du 25/08 au 06/09,
- La mise à disposition d'un photocopieur,
- La mise en place d'animations nautiques pour le grand public,
- La mise à disposition de bénévoles pour assister la direction de course,

Pour l'Office de Tourisme Communautaire :

- L'agencement et l'animation de l'espace accueil dédié à la promotion du territoire du 31/08 au 04/09,
- La contribution à la communication de l'événement,
- L'organisation et l'accueil des journalistes du Figaro Magazine pour réalisation des cahiers éditoriaux,
- La réservation et le paiement des nuitées d'hôtels du staff de la société OC Sport Pen Duick prévus dans le cahier des charges « ville escale ». la CARA dédommagera l'OTC du montant total des réservations prises.
- La fourniture d'une liste de restaurants, locations de voiture, locations de vélos situés à proximité du village,

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Dans la cadre du contrat qui uni la CARA et OC Sport Pen Duick des droits et avantages sont concédés à la CARA en tant que « Partenaire escale » de la Solitaire du Figaro 2022 :

- Visibilité de la marque « Royan Atlantique » lors des communications générales de la course en tant qu'Escale officielle (annonce du parcours, dossier de presse, affiche officielle, invitations temps forts, ...),
- Visibilité dans l'écosystème digital de la course (réseaux sociaux, site internet Solitaire du Figaro, cartographie officielle, ...),
- Visibilité sur les supports événementiels de l'événement,
- Droit d'accès à la banque d'images vidéo de la course,
- Droit d'accès à la banque de photos de la course,

L'ensemble des partenaires locaux seront visibles sur les supports suivants :

- Sur le village Esplanade de Kérimel : banderoles, fond de scène, Photocall, affiche escale,
- Sur le plan du village en grand format affiché au niveau des 2 entrées du village,
- Affiche escale,
- Invitations institutionnelles aux temps forts locaux,
- Articles de presse, radios

ARTICLE 5 – MODALITÉS FINANCIÈRES

Le budget prévisionnel pour la CARA est établi à la hauteur de 230 000 € TTC (voir budget prévisionnel en ANNEXE 3), dont :

- 144 000 € pour l'achat de l'escale auprès d'OC Sport Pen Duick tel que précisé dans la convention de partenariat entre la CARA et OC Sport Pen Duick,
- 36 560 € pour la location des structures, écran, sonorisation,
- 20 800 € pour l'hébergement des équipes OC Sport Pen Duick,
- 14 100 € pour les animations,
- 4 475 € pour les actions de communication,

- 10 065 € pour les autres frais.

Des soutiens financiers prévisionnels ont été formulés par les partenaires de l'évènement :

- Ville de Royan à la hauteur de 40 000 €.
- Conseil Départemental de Charente-Maritime à la hauteur de 60 000 €.
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à la hauteur de 20 000 €.

Le soutien financier sera versé à la CARA par les partenaires, au plus tard dans les 2 mois qui suivent la réalisation de l'évènement, soit le 9 novembre 2022.

ARTICLE 6 - ANNULATION

Dans le cas où l'organisateur de l'évènement serait dans l'obligation d'annuler la course dans sa totalité ou en partie à la suite d'un cas de force majeure ou d'interdiction de l'opération par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, les aides financières des partenaires prévues initialement ne seront pas versées.

Les partenaires pourront demander le remboursement des sommes déjà versées à la date d'annulation déductions faites des dépenses qui auront déjà été engagées dans le cadre de l'évènement.

Dans chacun de ces cas, les partenaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 7 - DUREE

La convention de partenariat est conclue pour la durée de l'organisation et de déroulement de l'escale de Royan de la Solitaire du Figaro 2022, à savoir à compter de la date de signature de la convention par les partenaires du comité local d'organisation, jusqu'à la fin du dispositif le 09/09/2022.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE – ASSURANCES

L'ensemble des partenaires seront respectivement responsables au titre de leurs obligations prévues à l'article 3 de la présente convention. Chacun souscrira les polices d'assurance pour couvrir les risques dont ils assureront la charge et seront civilement responsables des dommages causés dans la limite de leurs engagements souscrit pour l'organisation de l'évènement.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé des parties. Les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION – RETRAIT DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat pourra être résiliée par accord écrit de l'ensemble des parties, au moins trois mois avant la date de la manifestation. Chaque partie se réserve le droit de se retirer de la présente convention, par courrier notifié à la CARA respectant un délai de préavis de trois mois à compter de sa réception. Le retrait ainsi que les nouvelles conditions de la convention feront l'objet d'un avenant négocié entre les parties.

ARTICLE 11 – LITIGES

En cas de difficulté sur l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Poitiers, sis Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS Cedex – Tél. 05.49.60.79.19. – Fax. 05.49.60.68.09. – Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

A Royan, le
Fait en 5 exemplaires

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Le Président
M. Vincent BARRAUD



Le Syndicat Mixte Portuaire
Le Président
M. Patrick MARENGO

La ville de Royan
Le Maire
M. Patrick MARENGO



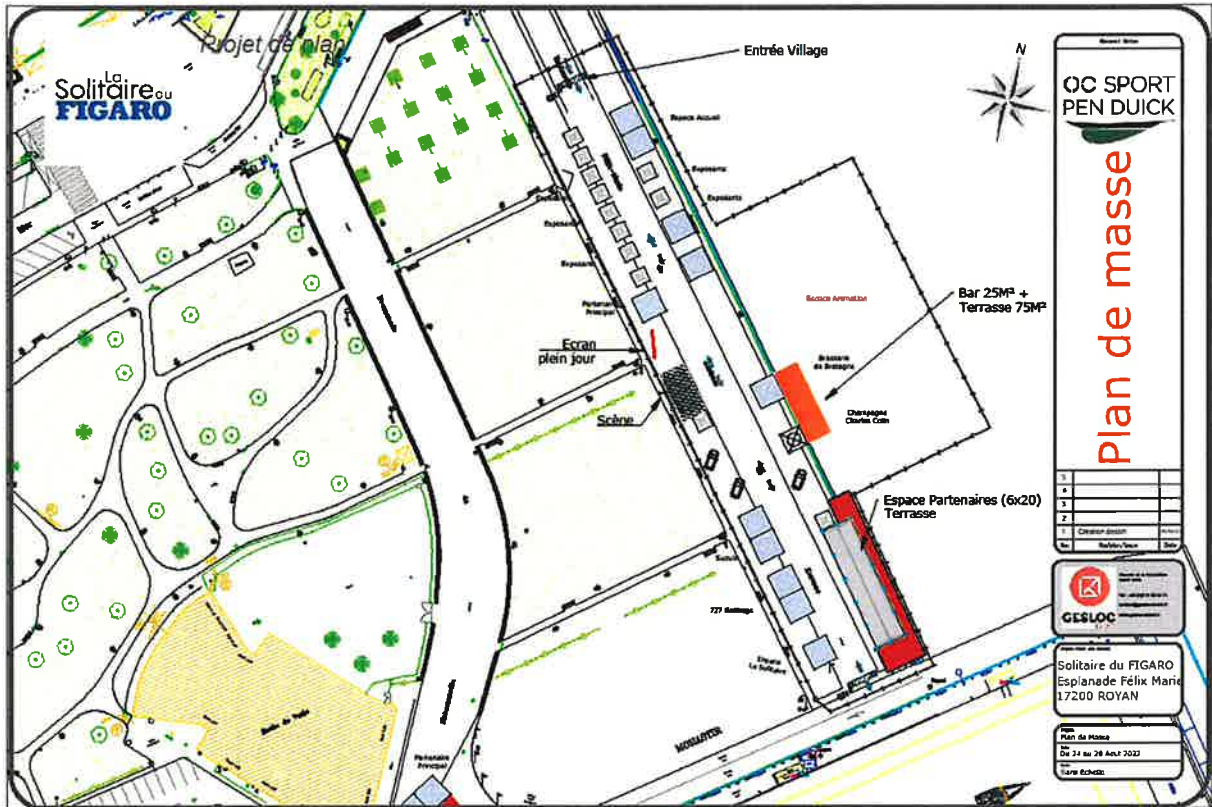
Les Regates de Royan
Le Président
M. Krys BALAYA

L'Office de Tourisme Communautaire
Le Directeur
M. Elie DE FOUCAULD

~~OTC DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE
46 avenue du Docteur Foliot Curie
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 17 20
Siret : 824 868 608 0038~~

ANNEXE 1

Plan d'implantation prévisionnelle du village



ANNEXE 2

Plan d'occupation des locaux des Régates de Royan



- OC Sport Pen Duick
- Régates de Royan

	NIVEAU 0	Solitaire du Figaro	Section A1 Parcelle 345	Vue en plan
	BASE NAUTIQUE 1, Promenade Pierre du Gua du Mons 17 200 ROYAN			Echelle 1/500ème
				Format A3
Ville de ROYAN Service Technique 10 avenue de Pons LaFloc CS 17 008 17200 ROYAN CEDEX		Établi par : B.C. BSC Bureau de Planification Urbaine de Royan	Dessiné par : CARA	Date : 11/01/2001

ANNEXE 3

Budget prévisionnel CARA – Solitaire du Figaro 2022

Dépenses

	BP 2021	BP 2022	OBSERVATIONS
COURSE FIGARO			
ANIM_AAE5_60622_FIG_CARBURANTS		1 500,00 €	
ANIM_AAE5_611_FIG_CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		8 000,00 €	5 ANIMATIONS JOURNEE + 1 ANIMATION SOIREE DES EQUIPAGES (MUSIQUE - ARTISTIQUE ET SPORTIVE)
ANIM_AAE5_61358_FIG_LOCATIONS MOBILIERES - AUTRES		32 660,00 €	LOCATION TIVOLIS AUPRES DE FRANCE LOCATION SUR 3 ESPACES : 1B 560€, LOCATION SEMI RIGIDE : 2 100€, LOCATION ECRAN GEANT : 12 000€
ANIM_AAE5_6234_FIG_RECEPTIONS		6 100,00 €	SOIREE DES EQUIPAGES APERITIF DINATOIRC : 300 REPAS
ANIM_AAE5_6288_FIG_AUTRES		176 740,00 €	ACHAT D'UNE ETAPE DE LA SOLITAIRE DU FIGARO : AC SPORT PEN DUICK : 144 000€, PRESTATION HOTELIERE POUR HUITEES STAFF PEN DUICK : 30 000€ (260 N X 80€)
ANIM_AAE5_65818_FIG_Autres		800,00 €	SACEM
ANIM_DCOM_6231_FIG_ANNONCES ET INSERTIONS		1 000,00 €	
ANIM_DCOM_6236_FIG_CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS		900,00 €	FLYERS ET SETS DE TABLE
ANIM_DCOM_6288_FIG_AUTRES		2 300,00 €	DISTRIBUTION SUPPORT DE COM + INSTALLATION AFFICHE ABRIBUS
Total COURSE FIGARO		230 000,00 €	

Recettes

	BP 2021	BP 2022	OBSERVATIONS
COURSE FIGARO			
ANIM_AAE5_7472_FIG_REGIONS		20 000,00 €	NOUVELLE AQUITAINE
ANIM_AAE5_7473_FIG_DEPARTEMENTS		60 000,00 €	DEPARTEMENT L7
ANIM_AAE5_74741_FIG_COMMUNES MEMBRES DU GFP		40 000,00 €	VILLE DE ROYAN
Total COURSE FIGARO		120 000,00 €	

